



L'ostéopathie en entreprise



pour la **SANTÉ** de **VOS SALARIÉS**

- ✓ Une augmentation de la **qualité de vie au travail**
- ✓ Entre 18% et 25% de **baisse d'absentéisme**
- ✓ Une **économie réelle** sur les arrêts de travail

Aujourd'hui, **La Qualité de Vie au Travail (QVT)** est devenue le terme le plus courant en entreprise pour aborder la question des conditions de travail et du bien-être des salariés.

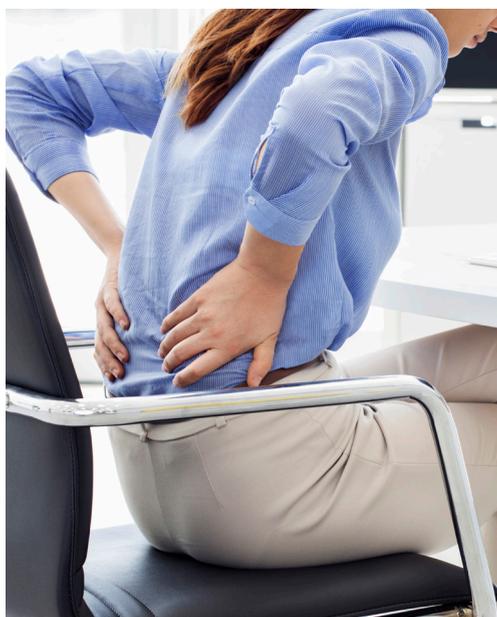
Les entreprises portent une attention toute particulière au capital humain en assumant leur responsabilité sociétale, en prenant en compte **le bien-être de leurs salariés**, et en assurant **leur montée en compétences**.

Dans le marché de l'emploi d'aujourd'hui où les talents sont de plus en plus volages et exigeants, le critère de la qualité de vie au travail est plus que jamais devenu un argument de recrutement pour **attirer et retenir vos talents**.



Implantée au sein des 2 500 entreprises de Sophia Antipolis, et fort d'une expérience de **50 ans dans la formation d'ostéopathe**, ATMAN propose des interventions régulières de ses ostéopathes diplômés, dans le but d'aider les entreprises dans leur **action d'amélioration des conditions au travail**.

Pourquoi un(e) ostéopathe en entreprise ?



Notre corps subit au quotidien de nombreux traumatismes physiques (accidents, mauvaises postures...) et psychologiques (stress...). L'ensemble de ces traumatismes va se répercuter sur notre organisme et créer ce que nous appelons des « dysfonctions » (blocage articulaire, tension musculaire ou tissulaire...) qui vont se traduire par **une perte de mobilité des différentes structures** qui peuvent engendrer des douleurs, des gênes.

L'ostéopathie est une médecine douce qui par des techniques manuelles spécifiques prévient et traite les dysfonctions de la mobilité des tissus de l'organisme. Cela redonne au corps son équilibre et sa santé en optimisant **ses capacités à s'autoréguler et se guérir**.

L'ostéopathie **prend en compte le patient dans sa globalité**, dans son environnement, avec ses émotions et sa psyché. Elle est donc adaptée pour traiter une grande variété des troubles fonctionnels liés au travail qui sont d'origines multifactorielles.

En effet, elle est reconnue efficace contre les troubles les plus courants en lien avec le travail : **les troubles musculo-squelettiques (TMS)**. Elle pourrait permettre une diminution de l'ordre de 18% à 25% du taux d'absentéisme ce qui implique une économie réelle sur les arrêts de travail et le remplacement du personnel (ex: 115 000 € pour l'un de nos partenaires SAPA).

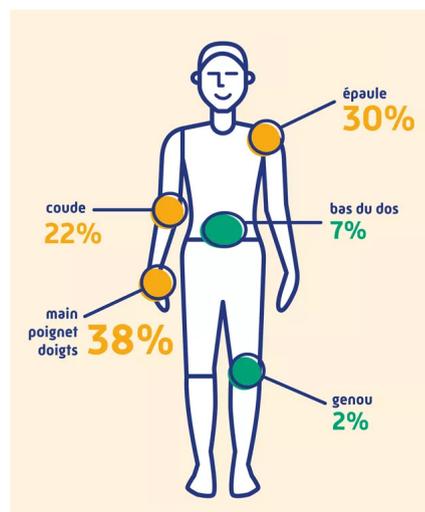
Qu'est-ce qu'un Trouble Musculo-Squelettique ?

Les troubles musculo-squelettiques (TMS), regroupent des affections touchant **les articulations, les muscles et les tendons**. Les parties du corps les plus fréquemment atteintes sont : le dos, les membres supérieurs (poignet, épaule, coude), plus rarement les membres inférieurs (genoux).

Ce sont des troubles multifactoriels qui résultent d'un déséquilibre entre les capacités physiques du corps et les sollicitations et contraintes auxquelles il est exposé. L'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue.

En France, les **TMS représentent plus de 87 % des maladies professionnelles** ayant entraîné un arrêt de travail ou une réparation financière en raison de séquelles.

Le mal de dos représente 20 % des accidents du travail. On compte chaque année 2 300 cas supplémentaires depuis 10 ans et 167 000 arrêts de travail pour lombalgies en 2021. Un chiffre inquiétant quand on sait que la durée moyenne de l'arrêt en cas de lombalgies est de deux mois...



Témoignages des entreprises partenaires



Georges DAO
Ex-président CARI



CARI est une entreprise de bâtiment et travaux publics où il y a beaucoup d'accidents de travail avec une récupération importante après les arrêts de travail. Nous avons accueilli les premiers ostéopathes d'entreprises il y a 10 ans. Nous avons suivi pendant un an leurs progrès. L'indicateur qui nous a le plus marqué est celui de la diminution de l'absentéisme pour moitié grâce à l'ostéopathie aussi bien pour les personnes sur les chantiers que pour celles en bureaux. Les résultats ont été au-delà de nos attentes.



Laurent BOUST
Directeur du site
STMicroelectrics



Je recommande à toutes les sociétés d'en bénéficier, non seulement d'un point de vue du bien-être pour les salariés, mais du point de vue économique pour la société. Nous demandons aussi à l'ostéopathe de faire chaque année une présentation à nos salariés, par exemple, sur la façon de se tenir pour éviter les problèmes de dos. Cette session est bien perçue par nos salariés. Nous avons des salariés qui sont en meilleure santé et plus efficaces. Nous constatons moins d'absentéisme sur notre site.

La valeur ajoutée

Vos séances sont assurées par nos ostéopathes diplômés et motivés, qui poursuivent une année de formation postgrade supplémentaire pour se spécialiser. Durant l'année, ils suivent des séminaires animés par des ostéopathes de renom du monde entier, tout en travaillant en entreprise grâce au **Contrat de Partenariat École - Entreprise**.

En signant le contrat, vous aidez non seulement vos salariés, mais également les jeunes ostéopathes à gagner en expérience en entreprise.

Ce contrat est géré par ATMAN Training Center, le centre de formation continue certifié QUALIOPI. Depuis plus de 10 ans de nombreuses entreprises dans les Alpes-Maritimes et le Var font confiance à nos ostéopathes diplômés.

Ci-contre quelques uns de nos partenaires en 2022-2023.



Mise en place d'un ostéopathe dans votre entreprise



Condition :

- ✓ Accueillir un(e) ostéopathe dans votre entreprise en fonction de votre effectif :
 - Une visite mensuelle conseillée en dessous de 15 employés
 - Une visite bimensuelle conseillée entre 15 et 80 employés
 - Une visite hebdomadaire conseillée à partir de 80 employés
- ✓ Statut de l'ostéopathe : professionnel sous honoraires
- ✓ Coût : Min 18,5 € par consultation/heure (avec 8 consultations garantis par jour)
- ✓ Durée : 1 an

Avantages :

- ✓ Soutien avec une aide financière publique de l'ANACT (Fonds pour l'amélioration des conditions de travail) www.anact.fr
- ✓ Soins gratuits toute l'année au centre de soins ATMAN pour les membres de la famille

N'hésitez pas à nous détailler vos besoins précis pour étudier un fonctionnement optimal.

Contactez Edwige ROUSSEL - Tél : **04 93 000 503** - Mail : contact@atman.fr
Site web : <https://atman.fr/entreprise>

ATMAN Training Centre

2575 Route des Crêtes, 06560 Valbonne Sophia Antipolis